

Méthodologie

Les consommations d'énergie dans les industries agricoles et alimentaires et les scieries en 2010

Pierre angulaire du dispositif d'évaluation des besoins énergétiques de l'industrie, l'Enquête Annuelle sur les Consommations d'Énergie dans l'Industrie (EACEI) recense les achats et les consommations d'énergie des établissements industriels français. Elle est réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) pour ce qui concerne les industries agricoles et alimentaires et les scieries. L'interrogation des autres secteurs industriels est prise en charge par l'Insee.

Champ de l'enquête

En 2010, l'enquête mesure les consommations d'énergie des établissements de fabrication ou de transformation (usines, ateliers, chantiers permanents) actifs au 31 décembre de l'année. Les bureaux, entrepôts, magasins de vente, laboratoires, centres d'essais et autres établissements « auxiliaires » dont les caractéristiques en matière de consommation d'énergie rappellent celles du secteur tertiaire, sont exclus du champ d'observation.

Par référence aux classes de la NAF – rév. 2, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008, les établissements enquêtés par le SSP dans le cadre de l'enquête sur les consommations

d'énergie relèvent :

- des secteurs 10.11Z à 11.07B, à l'exception des activités artisanales de charcuterie (10.13B), des activités de cuisson de produits de boulangerie (10.71B), des boulangeries et boulangeries-pâtisseries (10.71C) et de la pâtisserie (10.71D),
- du 16.10A (sciage et rabotage du bois) et du 16.10B (imprégnation du bois). Cette dernière activité, toutefois, n'est jamais exercée sur le lieu d'implantation de l'établissement et n'est donc pas enquêtée.

Environ 5 300 établissements répondent en 2010 aux critères ci-dessus dont 480 scieries.

Le dispositif de collecte

Depuis 2000, la collecte des informations s'appuie sur :

- une enquête annuelle réalisée uniquement auprès des établissements « gros consommateurs d'énergie » et totalisant 82 % de la consommation nette d'énergie des établissements du champ d'observation. Environ 1 000 établissements sont concernés ;
- une enquête pluriannuelle réalisée par sondage tous les quatre ans auprès du reste des établissements de 10 salariés et plus. Ces unités totalisent 18 % de la consommation d'énergie. Elles sont environ 4 300.

L'année 2010 est une année d'interrogation des seuls établissements « gros consommateurs ». Les établissements « petits consommateurs » interrogés en 2009 sont estimés (en particulier pour la valeur des achats) et sont affectés d'un coefficient d'extrapolation qui est recalculé pour tenir compte de l'évolution du champ (cessation et création, changement de taille ou d'activité).

Un établissement est considéré comme « gros consommateur » dans les cas suivants (cf. annexe 1) :

- il a déjà été enquêté et sa dernière consommation totale d'énergie connue excède un certain seuil fonction de l'activité exercée (de 200 tep pour la vinification et la fabrication de condiments et assaisonnements à 2 000 Tep dans les sucreries, les laiteries, les malteries,) ;
- il n'a pas été enquêté et emploie un nombre de salariés supérieur à un seuil lui aussi fonction du domaine d'activité (de 10 à 200 salariés).

La réalisation complète de l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie agroalimentaire et les scieries (collecte, saisie, traitement des questionnaires, exploitation statistique) est assurée par le SSP. 1 068 établissements, au total, ont été interrogés au cours du 1^{er} semestre 2011 par internet, avec possibilité de répondre par retour du questionnaire papier. Le taux de réponse à l'enquête a été de 99,3 %. La collecte par internet représente 92 % du total des réponses.

Le questionnaire

Le questionnaire vise à mesurer les consommations et les achats par type d'énergie : combustibles (gaz de réseau, houille, lignite et charbon pauvre, coke de houille, butane et propane, fioul lourd, fioul domestique, autres produits pétroliers, bois et sous-produits de bois à usage énergétique), électricité et vapeur. Le coût à l'achat est également demandé. La consommation est, par nature, identique aux achats pour le gaz de réseau et la vapeur. Elle est calculée à partir des achats et des variations éventuelles de stocks pour les autres combustibles. Pour l'électricité, la consommation est égale à la somme des achats et de l'autoconsommation.

Les résultats

Compte tenu du changement de nomenclature d'activités, les données publiées, relatives à l'année 2010, sont comparables à celles des années 2008 et 2009, mais pas à celles des années antérieures. Les résultats globaux correspondant à l'ensemble des IAA restent

néanmoins comparables : le total des divisions 10 (industries alimentaires) et 11 (fabrication de boissons) de la nouvelle nomenclature correspondent, pour l'essentiel, à la division 15 (Industries agricoles et alimentaires) de l'ancienne nomenclature amputée du code 15.9D (fabrication d'alcool éthylique de fermentation).

Compte tenu des règles relatives au secret statistique, les données relatives aux codes NAF 11.04Z (Production d'autres boissons fermentées non distillées) et 11.06Z (Fabrication de malt) ne sont pas publiées. Pour les types de combustibles, les données relatives aux codes 10.41B (Fabrication d'huiles et graisses brutes), 10.42Z (Fabrication de margarine et graisses comestibles similaires), 10.61B (Autres activités de travail des grains) et 10.62Z (Fabrication de produits amylacés), concernant trop peu d'établissements, ne sont pas communicables. Les données agrégées au niveau du groupe (3 premiers caractères du code NAF) tiennent compte de la totalité des établissements constituant le groupe.

Chaque série de tableaux porte sur le champ complet (ensemble des établissements de 10 salariés et plus). Les données relatives aux scieries figurent à la fin de chaque tableau, après les industries alimentaires et les boissons. Dans la mesure du possible, des tableaux régionaux ont été publiés.

Les résultats agrégés de l'enquête font l'objet d'une publication de la série « Agreste – Chiffres et Données ». Les résultats de l'enquête, par classe détaillée de la

NAF, sont disponibles sur le site du SSP www.agreste.agriculture.gouv.fr, Données en ligne. Les résultats commentés de l'enquête portant sur l'année 2010 seront disponibles sur le site www.agreste.agriculture.gouv.fr au cours du dernier trimestre 2011, dans la série « Agreste Primeur ».

Rappel des principales définitions

Consommation brute totale d'énergie : consommation de

combustibles + consommation d'électricité + achats de vapeur ;

Consommation nette d'énergie : consommation brute – ventes de vapeur – auto production d'électricité d'origine thermique.

Achats et consommations : achats et consommations sont par nature identiques pour le gaz de réseau et la vapeur non stockable par les utilisateurs. Pour les combustibles, la différence entre consommation et

achats s'explique par la variation des stocks intervenue en cours d'année. Pour l'électricité, la consommation est égale à la somme des achats et de l'autoconsommation, c'est-à-dire de l'autoproduction d'électricité autoconsommée par les établissements agroalimentaires et les scieries.